

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 25 juin 2024 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire suppléant Normand Latreille.

Est aussi présente : la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-24-06-63

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-06-64

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant déclare la première période de questions ouverte.

A-24-06-65

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 10 juin 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 10 juin 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-06-66

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-85 RELATIF À LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA CASERNE LÉON-DAVIAULT

Madame la conseillère Claudie Lacelle donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-85 visant à décréter un emprunt et une dépense de 122 500 \$ pour la réfection de la toiture de la caserne Léon-Daviault, incluant la réfection d'une partie de la toiture en membrane élastomère et le resurfaçage d'une partie de la toiture endommagée, et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-24-06-67

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-84 RELATIF AU REMPLACEMENT DES APPAREILS RESPIRATOIRES AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro A-84 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 434 000 \$ pour le remplacement des appareils respiratoires au Service de la sécurité incendie* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-84, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-06-68

MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À L'IMPARTITION DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT la signature de l'entente relative à l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de la municipalité de Mont-Saint-Michel, résolution A-24-05-53;

CONSIDÉRANT que l'entente entrera en vigueur suivant l'embauche du chef aux opérations et formations de l'Agglomération et non à sa signature;

EN CONSÉQUENCE, de modifier l'article 15.1 de l'entente relative à l'impartition de la gestion administrative du Service de la sécurité incendie de la municipalité de Mont-Saint-Michel afin de remplacer l'expression « la signature » par : « l'embauche du chef aux opérations et formations de l'Agglomération ».

La présente résolution fait foi de signature.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-06-69

DEMANDE DE LA MAISON LYSE-BEAUCHAMP D'AJOUTER 4 LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PSLQ

CONSIDÉRANT la demande de la Maison Lyse-Beauchamp de convertir des espaces bureaux en chambres, lesquels sont identifiés en rose au plan confectionné par monsieur Pierre-Luc Beauregard, architecte, et daté du 29 avril 2024;

CONSIDÉRANT que les espaces bureaux sont conformes au nouvel usage d'habitation de chambre, tel que démontré dans l'analyse de monsieur Pierre-Luc Beauregard, architecte, datée du 29 avril 2024;

CONSIDÉRANT la pénurie de logements sociaux sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la conversion de 4 espaces bureaux en chambres pour l'immeuble sis au 770, rue Olivier-Guimond à Mont-Laurier et d'ajouter ces 4 unités ACL dans le projet ACL 000606, dans le cadre du programme PSLQ.

D'autoriser la signature de tout document inhérent à cet ajout.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-06-70

PRENDRE ACTE DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE ET DU SOLDE À PAYER

CONSIDÉRANT la résolution numéro A-22-11-080 confirmant la participation de l'Agglomération au transport adapté pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'avance accordée par l'Agglomération de 5 200 \$ par mois tel que mentionnée à la résolution numéro 23-01-06;

CONSIDÉRANT la participation demandée aux municipalités par le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, de prendre acte du dépôt des états financiers 2023 de Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle.

D'autoriser la trésorière à verser le solde de la participation financière de l'Agglomération de Mont-Laurier au montant de 13 690,88 \$ au Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle. La contribution totale réelle de l'Agglomération pour l'année 2023 est de 76 090,88 \$ représentant une contribution totale des municipalités de 22 % des dépenses réelles.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-06-71

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023 CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-11-752 adjugeant à Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L., le mandat pour l'audit du rapport financier de l'exercice 2023 de l'Agglomération;

CONSIDÉRANT le rapport financier 2023 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, déposé par l'auditeur à la trésorière de la Ville le 21 juin 2024, dans lequel celui-ci fait rapport de sa vérification au Conseil, tel que prévu à l'article 108.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le rapport financier 2023 consolidé de la Ville, de type municipalité locale avec agglomération, pour l'exercice terminé le 31 décembre, tel que déposé par la trésorière à la présente séance.

De transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-06-72

TRANSFERT POUR LE PAIEMENT DES ÉCHÉANCES ANNUELLES DE RÉGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT l'article 8, alinéa 2, de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*, visant à utiliser les excédents d'emprunts contractés pour le paiement des échéances annuelles;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à affecter l'excédent d'emprunt au paiement du remboursement, en capital et intérêts, de l'échéance annuelle 2024 du règlement A-74 pour le véhicule utilitaire sport pour le Service de la sécurité incendie au montant de 4 845,77 \$.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-06-73

SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN MÉNAGER DE LA CASERNE 1 SITUÉE AU 575, RUE BELLERIVE

CONSIDÉRANT la fin de l'entente avec le CISSS pour l'entretien ménager de la caserne 1 en décembre 2023;

CONSIDÉRANT le besoin d'entretenir les lieux;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative à l'entretien ménager de la caserne 1 située au 575, rue Bellerive, à intervenir avec madame Suzanne Guénette, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur :

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

A-24-06-74

SIGNATURE DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les pompiers doivent suivre des formations reconnues en vertu de l'article 52 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Mont-Laurier soustraite la gestion de ces formations à la firme PSM Gestion de Risques;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération souhaite reprendre ladite gestion;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération doit être autorisée par l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) pour faire la gestion de la formation ses pompiers en signant une entente de gestionnaire de formation avec l'ENPQ;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente de gestionnaire de formation à intervenir avec l'École nationale des pompiers du Québec pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, laquelle sera renouvelable annuellement.

Que la présente résolution ainsi que la lettre signée, soient transmises à l'École nationale des pompiers du Québec.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-24-06-75

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Véronie
Whear, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

ADOPTÉE.

Normand Latreille, maire suppléant

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).